

Loi pour faire droit à Irene Maud Pardellian Wright.

Loi pour faire droit à May Gertrude Russell McCarthy.

Loi pour faire droit à Geraldine Charlotte Wrangel.

Loi pour faire droit à Anne-Marie Garon Brown.

Loi pour faire droit à Theodore Panos.

Loi pour faire droit à Glendon Malcolm Robert MacCallum.

Loi pour faire droit à Pierre-Henri Honoré Paré.

Loi pour faire droit à Beatrice Belodubrofsky Schiller.

Loi pour faire droit à Léo Guay.

Loi constituant en corporation la Fondation hospitalière des Shriners de Montréal.

Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Alliance Canadienne.

Loi concernant la Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée.)

Loi constituant en corporation la Société fraternelle Ukrainienne du Canada.

Loi constituant en corporation The Felician Sisters of Winnipeg.

Loi constituant en corporation Bethel Full Gospel Assembly.

Loi modifiant la Loi de la Commission du district fédéral, 1927.

Loi concernant la nomination des vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux.

Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique.

Loi modifiant la Loi du ministère du Revenu national.

Loi concernant une certaine Convention et un certain Protocole signés à Washington, Etats-Unis d'Amérique, le 4e jour de mars 1942, sur l'impôt entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

Loi confirmant le transfert de certains terrains aux provinces d'Ontario et de Québec.

Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1943, ainsi que la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi abrogeant la Loi du traité japonais, 1913.

Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi facilitant des compromis et arrangements entre les cultivateurs insolubles et leurs créanciers.

Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

Loi établissant un Conseil national en vue de favoriser l'appétit physique.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1944.

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Sur la motion du très honorable M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne à 10 heures et 45 minutes du soir, jusqu'au mercredi 26 janvier 1944, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi 26 janvier 1944.

La séance est ouverte à trois heures.

PROROGATION DU PARLEMENT

MESSAGE DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Ottawa, le 14 janvier 1944.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat le mercredi 26 janvier, à trois heures de l'après-midi, afin de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,

F. L. C. Pereira.

NOUVEAUX DÉPUTÉS

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que durant l'ajournement le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections les certificats de l'élection des membres suivants:

M. Joseph-Armand Choquette, dans le district électoral de Stanstead;

M. Joseph William Burton, dans le district électoral de Humboldt;

M. William Bryce, dans le district électoral de Selkirk;

M. Fred Rose, dans le district électoral de Cartier.

LE PRÉSIDENT ROOSEVELT

PUBLICATION DE SON DISCOURS DU 25 AOÛT 1943 DANS LE COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉBATS.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au cours de l'été, les honorables députés s'en souviennent, le président des Etats-Unis faisait à Ottawa l'honneur d'une visite et, à cette occasion, sur le seuil du parlement adressait la parole aux membres des deux Chambres. C'est le désir de tous les honorables députés je crois, que les archives de ce Parlement conserve en permanence le discours que le